

Carte Nationale d'identité

La mise en œuvre du plan "préfectures nouvelle génération (PPNG) modifie les conditions de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en les harmonisant avec la procédure appliquée aux passeports dans un objectif de simplification et de sécurisation des procédures de délivrance.

Depuis le 7 Mars 2017, s'adresser à la Mairie de LANTA (31570) pour vos demandes de passeports et de CNI. Prendre rendez-vous au 05.62.18.82.00

Plus d'informations et rendez vous



La demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et je saisis mon état civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (prendre rendez-vous).
- Je rassemble les pièces justificatives.

- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr